



Arrosage

—
Les critères spécifiques
aux métiers de l'Arrosage

RÉFÉRENTIEL 2021

Version Janvier 2022

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Référentiel du label Arrosage

1 /	Les domaines d'application du Label des métiers de l'arrosage	4
2 /	Les critères spécifiques aux travaux des métiers de l'arrosage	5
3 /	Les critères spécifiques Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises (QSE/RSE) en Arrosage comprenant parcs, jardins et grandes infrastructures	6
3.1	La santé et la sécurité des salarié.e.s	6
3.2	La qualité et l'organisation interne	8
3.3	Les Ressources Humaines	9
3.4	Le management environnemental	10
3.5	La communication interne	10
3.6	La communication externe	11
3.7	Les moyens de performances supplémentaires	11
4 /	Les critères spécifiques - Les visites de terrains - Les travaux d'arrosage	12

1 / Les domaines d'application du Label des métiers de l'arrosage

Le métier de conception et d'entretien des systèmes d'arrosage intégré implique une démarche responsable aux vues des exigences et du respect de la ressource en eau à l'heure de l'adaptation au changement climatique.

C'est aussi la mise en avant d'un savoir-faire technique pour pérenniser le patrimoine végétal de nos jardins, de nos villes, des espaces dédiés aux sports et aux loisirs.

Le Label « **ARROSAGE** » comprend **deux grandes spécialités** :



Les parcs et jardins

concernent les installations petites et moyennes ne nécessitant pas de canalisations d'un diamètre supérieur ou égal à 63 mm.



Les grandes infrastructures

concernent les installations importantes comportant obligatoirement un dispositif de gestion centralisée pour l'arrosage des espaces verts et des terrains de sport et des canalisations d'un diamètre supérieur ou égal à 90 mm.



L'entreprise peut postuler pour l'une ou l'autre de ces deux spécialités, ou pour les deux simultanément, celles-ci sont clairement identifiées tout le long du processus de labellisation (*Cf description détaillée page 5*).

Le référentiel QualiPaysage des **Métiers de l'ARROSAGE**, est accessible à toutes les entreprises qualifiées par QualiPaysage, exerçant les activités de création et d'entretien des systèmes d'arrosage intégré pour les parcs et jardins ; les grandes infrastructures urbaines (Tramways, BHNS, grands parcs) et sportives (terrains de grands jeux, golfs et hippodromes).

2 / Les critères spécifiques aux travaux des métiers de l'arrosage

Le **Label ARROSAGE** s'adresse aux entreprises qui répondent à toutes les qualités et compétences techniques requises pour la conception et la création d'une installation d'arrosage. Les entreprises doivent disposer du matériel adapté pour mener à bien toutes les opérations de finalisation et d'entretien des installations concernées.

Le professionnalisme de l'entreprise est évalué concrètement à partir des visites de chantiers, structurant l'audit de terrain. Un tableau récapitulatif des chantiers sélectionnés à cet effet doit être transmis un mois avant l'audit selon la typologie suivante :

Les chantiers d'Arrosage

Pour chaque chantier, préciser le lieu, le nom, l'objet et le projet des travaux

	1 CHANTIER EMBLÉMATIQUE représentatif du meilleur de l'entreprise	Terminé depuis moins de 4 ans	Un dossier photos illustrant les différentes étapes est fourni par l'entreprise Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût
	3 CHANTIERS RÉCENTS	Terminés depuis moins de 2 ans ou en cours d'achèvement , choisis de manière aléatoire	Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût
	3 CHANTIERS EN COURS	Choisis de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.

Au-delà de **10 salarié.e.s** dédié.e.s à la discipline des travaux d'Arrosage, **1 chantier complémentaire** (ou davantage) est à prévoir, afin de garantir la répétabilité des pratiques entre les différentes équipes. Le nombre de chantier(s) supplémentaire(s) correspond(ent) à **1 chantier par tranche de 10 salarié.e.s au maximum (Equivalent temps plein)**.

3 / Les critères spécifiques Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises (QSE/RSE) en Arrosage comprenant parcs, jardins et grandes infrastructures

3.1 La santé et la sécurité des salarié.e.s

Critère	Description	Moyens attendus
Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques	L'entreprise doit disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques aux travaux d'Aménagements Paysagers pour chaque salarié.e concerné.e, soit au moins : chaussures de sécurité, gants, casques, baudrier. Pour les travaux spécifiques : des lunettes de protection pour les opérateurs et opératrices en charge de travaux de coupes et des protections auditives à disposition de toutes et de tous.	• La liste des EPI spécifiques et du stock • Le procédé de gestion
La sécurité du matériel	L'entreprise doit effectuer un contrôle annuel des engins, matériel de levage, machine à thermosouder, trancheuse, soussoleuse... et établir une liste du matériel.	Contrôles à jour pour tout le parc matériel concerné.
Les formations d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux(AIPR)	• L'AIPR opérateur et opératrice est obligatoire pour tous les machinistes • L'AIPR encadrant.e doit être en nombre suffisant pour intervenir au besoin sur le chantier dans un délai de moins de deux heures • L'AIPR concepteur	La liste du personnel habilité pour l'activité arrosage intégré. Au moins 50 % du personnel doit être habilité.

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux(AIPR) (suite)	Rappel: • Le profil « concepteur » : lorsque le chantier est soumis à une obligation de coordination de chantier, au moins une personne intervenant dans la conduite ou la surveillance des travaux pour le compte du responsable de projet • Le profil « encadrant » : au moins une personne chargée de l'encadrement du chantier intervenant pour l'exécutant des travaux • Le profil « opérateur » : ensemble des opérateurs d'engin	
La sécurité du matériel mécanisé	L'ensemble du matériel mécanisé respecte les normes CE (Exemple: trancheuses, scie à sol, minipelle...) L'ensemble des moyens de protection et de sécurité présent sur les équipements sont en bon état.	Vérifications visuelles du matériel et présence des protections (présence du logo CE).
L'habilitation électrique	Les opérateurs qui interviennent sur des réseaux électriques sont habilités BH1V BH2V BR.	La liste des personnes habilitées.
Sauveteur secouriste du travail (SST)	Au moins un.e salarié.e présent.e sur le chantier doit être en possession de son certificat SST.	Liste du personnel formé.

3.2 La qualité et l'organisation interne

Critère	Description	Moyens attendus
Le planning des travaux	Une organisation spécifique en fonction de la saisonnalité et des problématiques particulières de la clientèle.	Le planning et les activités sont planifiés selon les problématiques des client.e.s. <i>(Soit au moins trois semaines à l'avance pour une clientèle particulière et une planification annuelle pour les marchés importants publics ou privés)</i>
La préparation du chantier	L'entreprise doit être en mesure de décrire la procédure de préparation des chantiers (qui ? comment ?)	• La revue de contrat et/ou les réunions préalables • Identifier la méthode en place pour la diffusion des informations • Les commandes préalables des fournisseurs et la logistique prévisionnelle
Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	Un plan de récolement réalisé de façon systématique. Description de la procédure en place (Qui, comment, quand).	Le plan de récolement du chantier terminé à présenter à l'auditeur ou auditrice.

3.3 Les Ressources Humaines

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations spécifiques	L'entreprise doit justifier des formations ou expériences professionnelles de son personnel pour chaque typologie de travaux afin d'apporter la preuve que toutes les étapes d'une installation d'arrosage sont maîtrisées et peuvent être exécutées dans les règles de l'art. Exemple : plans projets et dimensionnements, travaux préparatoires, fouilles en tranchées, réseaux enterrés, raccordements, travaux de réfection des surfaces traversées...	Les attestations de formation, les plans de formation dans le cas d'absence de compétence. Evaluation par l'auditeur ou auditrice de la capacité de l'encadrement à former le personnel de terrain au jour le jour.
La formation et les procédures internes	L'entreprise garantit la formation continue, l'actualisation des itinéraires techniques et des méthodes.	Présence d'une veille technique (méthodologie). Modèle de formation et application des règles professionnelles actuelles.
La connaissance des Normes et des Règles professionnelles	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en matière de Normes et de Règles Professionnelles. Les règles professionnelles correspondant aux travaux réalisés doivent être connues et tenues à disposition dans l'entreprise. • Vademecum de l'Arrosage • Règle professionnelle P.C.6-R0 Conception des systèmes d'arrosage • Règle professionnelle P.E4-R0 Travaux de maintenance des systèmes d'arrosage	La liste du personnel référent en matière de Normes et de Règles Professionnelles.

3.4 Le management environnemental

Critère	Description	Moyens attendus
La gestion de l'eau	Tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour assurer une gestion raisonnée de la consommation en eau. Nota bene: La qualité de l'installation s'évalue en phase d'étude.	Pluviomètre, dimensionnement des arroseurs, répartition en fonction de l'exposition aux vents, étude du sol (nature et perméabilité), connaissance des besoins spécifiques en eau en fonction des essences végétales, sondes, stations météo... Qualité de l'étude correspondant aux critères du Vademecum de l'arrosage automatique recoupement minimum demandé 70%.

3.5 La communication interne

Critère	Description	Moyens attendus
Les informations données au responsable de chantier	Les responsables de chantier disposent des informations nécessaires à la bonne exécution des travaux conformément aux engagements contractuels entre l'entreprise et le ou le maître d'ouvrage.	Le dossier de chantier, la revue de contrat ou l'ordre de mission sont en possession des responsables de chantier (et correspondent à la typologie et à la dimension du chantier).
La documentation technique et la sécurité	Le responsable de chantier doit disposer de toutes les informations sur les Normes et le matériel présent sur site.	Les chef.f.e.s de chantier et les opérateurs ou opératrices ont l'ensemble de la documentation et des informations relatif à la sécurité, à la technique et aux normes.

3.6 La communication externe

Critère	Description	Moyens attendus
L'information auprès des client.e.s et le planning	L'entreprise met en place une communication cohérente et continue du planning.	Les informations des dates d'intervention, le bordereau de passage communiqué au client...
L'information sécurité	L'entreprise met en place les informations pour prévenir que des travaux sont en cours (le balisage et l'affichage).	Balisage et affichage en place sur les chantiers de l'entreprise.
Le panneau de chantier	Panneau de chantier stipulant le nom et le logo de l'entreprise.	La communication externe est mise en place.

3.7 Les moyens de performances supplémentaires

Critère	Description	Moyens attendus
La garantie de Non-fuite des raccordements	L'utilisation de Matériel de thermo-soudage.	Le matériel est conforme et contrôlé. Le personnel habilité est formé en interne.
La gestion centralisée	La capacité à mettre en place une gestion centralisée de l'arrosage.	Les attestations de formation du personnel en charge des installations.

4 / Les critères spécifiques – Les visites de terrains – Les travaux d'arrosage

Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains.

Nota Bene : Les techniques mises en oeuvre dépendent des prescriptions du donneur d'ordre rédigées dans le cahier des charges. Celui-ci doit être accessible à l'auditeur ou auditrice qui vérifie l'application des prescriptions. La cohésion des bonnes pratiques professionnelles est jugée avec l'état d'avancement du chantier.

Critère	Description	Moyens attendus
L'aspect général du chantier	L'impression générale des visiteurs et visiteuses sur le site (chantier en cours et terminé). L'auditeur ou auditrice prend des photos d'ensemble et des photos détaillées des différents sites concernés dans l'optique de les transmettre au Comité de Labellisation.	• Une intégration paysagère du projet sur le site en cohérence avec le cahier des charges. • La propreté et l'organisation générale du chantier en cours • Propreté et ergonomie des installations techniques (programmeurs, électrovannes...)
Le niveau de finition	• Une bonne couverture de l'arrosage en fonctionnement et un bon réglage des arroseurs • Un bon niveau de restitution des ouvrages traversés (gazons, revêtements de sol...)	Un dossier photos avec des points de détails est réalisé par l'auditeur ou auditrice et communiqué au Comité de Labellisation.
Les chantiers réalisés en conception réalisation	Une attention particulière sera portée sur la cohérence entre le plan et la réalisation sur site.	• Un dossier photos du site avant les travaux (dans la mesure du possible) • Les plans du projet et les pièces contractuelles
Le personnel du chantier en cours	Évaluation de l'implication et de la connaissance des responsables en charge de présenter leurs chantiers respectifs à l'auditeur ou auditrice (description succincte des travaux exécutés et à suivre, points particuliers de contrôle, difficultés rencontrées, points d'amélioration éventuelle ...)	• Une connaissance du dossier des travaux et du planning prévisionnel • Une bonne capacité d'accueil de l'équipe présente

